MALI - GCP/MLI/024/LIB

Format de la réponse de la Direction aux recommandations

Recommandations	Financement complémentaire requis (oui ou non)	**Acceptation par la Direction**			**Observation sur la recommandation**	**Mesures à prendre**		
		Accepté	Partiellement accepté	Rejeté		Mesure	Date	Unité responsable
Recommandation 1 : Améliorer la conception des projets futurs par une attention majeure aux spécificités des sites choisis, aussi bien techniques (p. ex. hydrogéologie) que sociales (p. ex. rôle des femmes dans l'agriculture et l'élevage) et économiques (p. ex. existence de débouchés et de voies d'accès), et intégrer une analyse approfondie des contraintes avant le début du projet sans en faire une composante du projet.		**X**			Cette recommandation n'est pas spécifique au PSSA/PNSA. L'amélioration de la conception des projets reste un souci constant du Gouvernement et de la FAO (quand elle est impliquée dans la formulation/mise en œuvre de projets visant la sécurité alimentaire). Elle s'adresse surtout aux équipes de formulation des nouveaux projets et/ou équipes de mise en œuvre des projets.			
Recommandation 2 : Inscrire les projets d'investissement (grandes infrastructures d'irrigation) dans la durée, et estimer les coûts de manière réaliste en tenant compte des imprévus physiques et des délais de construction. ..		**X**			La durabilité est un des soucis du Gouvernement et de la FAO. Cependant, cette recommandation n'est pas spécifique au PNSA et concerne tous les projets de sécurité alimentaire ayant une composante aménagement hydro-agricole.	Le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du secteur rural dont la FAOO est chef de file, sont engagés dans un processus d'élaboration d'une politique nationale Agricole assortie d'un Plan National d'Investissement Agricole (PNISA) qui intègre le PNSA et tous les autres Programmes en cours	2009/ 2010	FAOR

Recommandation 3 : Concevoir et introduire des systèmes d'irrigation efficaces pour les cultures maraîchères (point d'eau, mais aussi exhaure et transport de l'eau jusqu'aux plantes) en tenant compte des besoins des femmes qui pratiquent ces cultures la plupart du temps.		**X**			Idem. Cette recommandation n'est pas spécifique et s'adresse aux équipes de formulation et équipes de mise en œuvre des projets ayant de telles activités à développer.	Le Groupe des PTF Economie Agricole et Rurale a en son sein un sous groupe irrigation qui a pris en charge cet aspect	Permanent	PTF y compris FAO
Recommandation 4 : Promouvoir davantage d'efforts de diversification dans le stockage, la commercialisation, la transformation et la conservation des productions agricoles et d'élevage pour diversifier les sources de revenus et réduire ainsi la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire.		**X**			La promotion de la commercialisation/transformation des productions et la diversification des productions et sources de revenus sont inscrites dans le PNSA. Il s'agit surtout de développer les liens entre activités de diversification et sécurité alimentaire (en termes d'impact)	La Sécurité Alimentaire étant multidimensionnelle et multisectorielle, les aspects post-récoltes deviennent de plus en plus une préoccupation prises en charge par le Gvt et les PTF	Permanent	PTF y compris FAO
Recommandation 5 : S'assurer qu'il y ait une même structure de pilotage fonctionnelle tout au long de la mise en œuvre des futurs projets.		**X**			Cette recommandation constitue une des préoccupations du Gouvernement dans le cadre des projets mis en œuvre actuellement avec l'appui de la FAO dans le cadre du PNSA.	Dispositions sont en cours pour améliorer et renforcer le pilotage institutionnel	2010	FAOR et TCSF
Recommandation 6 : En s'inspirant du système de S&E finalisé mais seulement partiellement opérationnalisé et testé lors du PSSA libyen, mettre en place un système de S&E commun à tous les projets de sécurité alimentaire. Ce système doit être simple, performant et utile, incluant une situation de référence à finaliser la première année par un diagnostic participatif, ainsi qu'un nombre limité d'indicateurs d'effets à collecter périodiquement en plus des indicateurs usuels de performance et exécution des activités. Il n'y a pas lieu de donner à l'analyse de contraintes le statut de composante de projet.		**X**			La mise en place du système de S&E s'applique à deux niveaux: (i) au PNSA qui doit mettre en place et opérationnaliser des mécanismes de S&E, avec indicateurs de suivi et des indicateurs permettant de mesurer l'impact des projets sur la sécurité alimentaire et (ii) aux projets financés par divers bailleurs de fonds (dont la Libye) dans le cadre de la sécurité alimentaire/PNSA qui doivent développer des systèmes de S&E performants permettant d'assurer un suivi des diverses activités et l'évaluation de la mise en œuvre en terme d'impact par rapport aux			

					objectifs spécifiques visés.			
Recommandation 7 : Élaborer dès le démarrage des projets un manuel de procédures détaillant les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués et les délais des différentes étapes de mise en œuvre (PTBA, rapports, etc.), Ce manuel doit comprendre une partie sur le choix des bénéficiaires ainsi que les mécanismes et modalités de mise à la disposition des fonds de roulement pour chaque activité ainsi que les modalités et responsabilités de recouvrement.			**X**		Ceci n'est pas spécifique aux projets inscrits dans le PNSA. Normalement ces dispositions sont incluses dans les documents de projet. Faire un manuel de procédures peut alourdir et retarder la mise en œuvre. La méthodologie d'intervention des différents projets devrait être clarifiée au démarrage lors de l'atelier de lancement avec toutes les parties prenantes au projet.			
Recommandation 8 : Renforcer les partenariats avec les services techniques de l'état et les autres projets de développement oeuvrant dans les zones du projet.		**X**			Cette recommandation se base sur le projet financé par la Libye dans le cadre du PSSA qui a mis en place des partenariats. Le PNSA, est un programme du Gouvernement, qui est mis en œuvre par et avec l'appui des différents structures/partenaires et avec différentes sources de financements. La recherche de synergie et de partenariat fait partie des principes de base du PNSA, dans lequel les projets visant la sécurité alimentaire doivent s'inscrire.	Une plate forme de tous les partenaires existe dans chaque zone de projet. On s'achemine vers l'harmonisation des PTA de tous les intervenants/projets		
Recommandation 9 : Renforcer les partenariats avec les IFD, en particulier pour les sommes importantes et pour le crédit futur aux groupements ; canaliser le financement des différentes activités dans les circuits financiers existants (caisses, mutuelles, autre) en utilisant leur savoir faire (contractualisation en langues locales, système d'intérêts moratoires, réseau d'animateurs autochtones, système de suivi financier de la mutuelle) là où ils existent. Pour les crédits de campagne (semences dans la composante intensification) et les crédits d'élevage (petits ruminants dans la composante		**X**			Le renforcement des IMF n'est pas spécifique au PNSA et est du ressort du Ministère de l'agriculture. Des efforts sont faits avec l'appui des PTF pour renforcer l'épargne et l'accès au crédit pour les petits producteurs et leur groupement. Les modalités de remboursement des fonds de roulement doivent tenir compte des expériences passées et en cours, y compris celles faites dans le cadre du projet financé par la Libye.			

diversification) garder les mêmes modalités de remboursement en nature à l'intérieur du groupement.								
Recommandation 10 : FAO En tant qu'agence des Nations Unies spécialisée dans la sécurité alimentaire, accompagner le Gouvernement dans la mise en cohérence de l'Initiative 166 avec le PNSA.. Au-delà de cet appui stratégique, la FAO devra fournir au Gouvernement un appui technique dans ses domaines de compétence ainsi qu'un appui dans la mobilisation des ressources financières manquantes à l'opérationnalisation du PNSA.	X	**X**			Dans le cadre du PSSA, l'assistance de la FAO ne s'est pas limitée aux missions ponctuelles de TCOS, mais a été relayée par de nombreuses missions d'appui technique et méthodologique de AGA, RAF, AGWL ainsi que des missions de supervision du Ministère de l'Agriculture et de la Représentation. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNSA, cet appui est apporté en fonction des besoins exprimés par le Gouvernement par l'assistance technique de la FAO et de la Coopération Sud - Sud (CSS).	Un appui à la revue à mi-parcours du PNSA est planifié en 2010. La FAOR fait partie du comité de pilotage de I-166 et la FAOR a même représenté l'UNCT à la réunion de New York du 23 Septembre 2009	2010	FAOR/ TCSF
Recommandation 11: FAO Faciliter l'échange d'information financière avec les parties nationales, en établissant des états de dépenses par composante et sous composante en rapport avec les PTBA approuvés et non par catégories de dépense Oracle.		**X**			Cette recommandation n'est pas spécifique au PNSA, qui n'est pas un projet. Un système de suivi des financements par grand groupe d'activités dans le cadre de la mise en œuvre du PNSA est mis en place au niveau du Commissariat à la sécurité alimentaire.	Dans le cadre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'harmonisation, tous les PTF y compris la FAO ont élaboré une SCAP (Stratégie Commune d'Assistance Pays) assortie d'une matrice financière et aident le GVT à élaborer des CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) par secteur, dans lesquels figurent tous les	2009/ 2010	

						financements		
Recommandation 12: La Libye et les bailleurs de fonds qui seront intéressés à contribuer au financement de projets dans le cadre du PNSA devraient le faire en régime d'exécution nationale.		**X**			Cette recommandation est déjà appliquée.			